

RODILON[®] Top Bloc

Rodenticide

- ✓ **Adapté aux conditions difficiles :**
résistance longue durée aux intempéries et à la chaleur
- ✓ **Forte appétence sur rats et souris**
- ✓ **Design de bloc idéal, pratique et facile à manipuler**

Contient 0,0025 % m/m Brodifacoum (25ppm)
Sous forme de bloc d'appât prêt à l'emploi
Produit biocide TP14

**RÉSERVÉ À UN USAGE
EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL**

5 kg e

envu[™]

FR88648188B

Rats et Souris



Informations générales

Rodilon® Top Bloc est un appât rodenticide, utilisé dans la lutte contre les rongeurs : rats bruns (*Rattus norvegicus*), rats noirs (*Rattus rattus*) et les souris domestiques (*Mus musculus*).

L'appât contient du brodifacoum, un anticoagulant de seconde génération provoquant des troubles de la coagulation puis une hémorragie, entraînant la mort du rongeur. L'effet apparaît quelques jours après ingestion, ainsi la mort des rongeurs paraît naturelle et n'éveille aucune méfiance chez leurs congénères.

Sa formulation en bloc permet à Rodilon® Top Bloc de rester efficace même dans des conditions difficiles, comme des environnements humides ou à forte chaleur.

Rodilon® Top Bloc contient un colorant et un agent amersant qui réduisent les risques d'absorption accidentelle pour l'homme et en particulier les enfants, sans réduire l'appétence pour les rongeurs.

Utilisation, doses et usages

Utilisation : à l'extérieur autour des bâtiments et à l'intérieur des bâtiments.

Epoque d'emploi : toute l'année en fonction des infestations de rongeurs.

Cibles :

- Rats (adultes et juvéniles) : Rat brun (*Rattus norvegicus*), Rat noir (*Rattus rattus*)

- Souris (adultes et juvéniles) : Souris domestique (*Mus musculus*)

Méthode d'application : Appât en bloc prêt à l'emploi à placer dans des stations d'appâtage sécurisées.

Doses d'application : selon le degré d'infestation

Cibles	Quantité d'appât / point d'appât	Distance minimale séparant deux postes d'appâtage, si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires
Rats	100 g – 200 g	5 mètres
Souris	20 g – 40 g	

Les postes d'appâtage doivent être inspectés :

• Pour le traitement contre les souris : tous les 2 à 3 jours au minimum au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite

• Pour le traitement contre les rats : 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite. Dans le but de vérifier si l'appât est accepté, si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Rechargez le poste d'appâtage si besoin :

Les appâts doivent être réapprovisionnés selon la consommation, jusqu'à ce que la consommation s'arrête ; (mettre la quantité maximale autorisée lorsque l'appât a été totalement consommé entre 2 contrôles). Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de déplacer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants : dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

Une fois la population de rongeurs contrôlée, tous les appâts restants doivent être collectés et éliminés en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Instructions d'utilisation

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées. Respecter les doses d'emploi du produit.

- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation. Il faut rechercher les signes d'activité des rongeurs tels que les excréments, les traces d'urine, les traces de passage... L'ampleur de l'infestation doit être évaluée par une enquête approfondie.

- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Traitement :

- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcs, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, le long des pistes pour le rat brun, en hauteur dans les bâtiments pour le rat noir...)

- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts : chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes : « ne pas déplacer ni ouvrir » ; « contient un rodenticide » ; « nom du produit ou numéro d'autorisation » ; « substance(s) active(s) » et « en cas d'incident, contacter un centre antipoison ».

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage. Le bloc Rodilon® Top Bloc possède un orifice central qui permet une fixation plus sûre dans les postes d'appâtage et rend leur utilisation simple même dans les endroits sensibles.

- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.

- Placer les postes d'appâtages à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (en nitrile norme NF EN 374).

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

Utilisation dans les lieux publics :

les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

Utilisation à l'extérieur, autour des bâtiments :

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.).

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

Programme de traitement pour le contrôle des rongeurs :

Pour de meilleures pratiques, il est fortement recommandé de positionner les postes d'appâtage avec des placebos non toxiques toute l'année dans le cadre de la lutte intégrée. Sinon, un pré-appâtage de quelques jours est recommandé avant le traitement afin de familiariser les rongeurs avec les postes d'appâtage et les appâts. Cela augmentera la rapidité et l'efficacité du traitement en limitant l'effet de néophobie des rongeurs provoquée par des éléments nouveaux. Dès les premiers signes de consommation, remplacer l'appât placebo par l'appât toxique.

Principes de stratégie de gestion du développement de la résistance

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

- Ne pas altérer l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

Mesures de gestion du risque**ATTENTION**

Comme pour tout produit biocide, l'opérateur doit respecter les précautions d'emploi liées à l'utilisation de ces produits lors de la préparation, l'application du produit ainsi que lors du nettoyage du matériel.

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (en nitrile norme NF EN 374).

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.

- Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

- Dangereux pour la faune.

Stockage

- Conserver dans le contenant d'origine.

- Stocker dans un endroit frais, sec et ventilé, dans l'emballage commercial fermé et à l'abri de la lumière directe du soleil.

- Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.

- Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

- Durée de vie : 2 ans.

Élimination du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

- Ne pas jeter le produit dans l'environnement, notamment dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

- Ne pas réutiliser les emballages vides.

- L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.



ATTENTION

RODILON TOP BLOC
Rodenticide TP14
AMM n° FR-2020-0051
Contient :
 0.0025 % Brodifacoum (n°CAS : 56073-10-0)
 Bloc d'appât – BB (prêt à l'emploi)
 Fabricant et détenteur de l'AMM : Babolna Bio Ltd.
 H-1107 Budapest, Szállás u. 6., Hongrie

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

PREMIERS SOINS
Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
Contact avec la peau : nettoyer la peau à l'eau savonneuse. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux : rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la bouche : rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Ingestion : Ne pas provoquer de vomissement. Consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenu du produit ou l'étiquette. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées. Antidote : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
Lire les instructions avant emploi.
 Garder l'emballage ou la notice à disposition.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci est consultable et téléchargeable sur les sites internet :
www.fr.envu.com ou www.quickfds.com

UFI: QNG8-ZDFK-3007-DQXY

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

2022 Environmental Science FR S.A.S.
 3 place Giovanni Da Verrazzano
 69009 Lyon - France

Date de péremption : voir emballage

© Marque déposée par Environmental Science US LLC
 ou l'un de ses affiliés



EMB: 2022 Environmental Science FR S.A.S.

FR88648226B/K12704-BAY-IT